

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 335

8 février 2008

SOMMAIRE

Advent Steel S.à r.l.	16041	Leaf Holding SA	16040
Aerania S.A.	16038	Luxlocation S.à r.l.	16042
Aerania S.A.	16037	Mister Fourteen S.à r.l.	16038
Aerania S.A.	16036	MT-specialists, S.à r.l.	16035
Aethra International S.A.	16044	Munroe K Europe S. à r. l.	16041
Almond Investments S.à r.l.	16043	M.Y. Development Holding S.A.	16046
Alphastock Sàrl	16044	PBE S.A.	16037
Amara Investments S.A.	16076	P. Kremer S.à.r.l.	16036
BARWA Luxembourg 2 S.à r.l.	16049	"Purp Holdings Luxembourg 2 S.à r.l." ...	16041
BlueBay COF Loan Investments S.A.	16042	PWR Investment S.A.	16047
Capellae Luxembourg S.A.	16036	RBS China Investments S.à r.l.	16042
Capitalia Investment Management S.A.	16076	Robert Kunzen S.à.r.l.	16048
CG Industrie S.à r.l.	16044	Sela Holding S.à r.l.	16047
City International Holding S.à r.l.	16049	Sogeka Luxembourg SA	16066
Cobalt Sky S.à r.l.	16041	Solidal Group S.A.	16047
Courage S.A.	16035	Sorin Finance Luxembourg S.A.	16034
CTNet S.à.r.l.	16049	Stadtpark 2.7 S.C.S.	16056
Davos Holding SA	16040	SwAM (Luxembourg) S.A.	16060
Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy ..	16046	Taufin International S.A.	16045
Dino S.A.	16040	Teamworker S. à r. l.	16077
Dreamcar.com S.A.	16045	The Emerging Markets Strategic Manage- ment S.A.	16040
DTU Investment Sàrl	16036	Trimar Group S.A.	16048
East End S.A.	16037	Trimar Management S.A.	16043
ECC (Luxembourg) S.à r.l.	16038	Triplus Finance S.A.	16038
Eureka Investments S.A.	16060	Vinifin International S.A.	16044
Finalyse S.à r.l.	16080	Vinnolit Two Luxembourg	16039
Gaeval S.à r.l.	16035	Viscom Int.Medien-und Kommunikations- beratung	16046
General Business Support G.m.b.H.	16037	Webtainment Enterprises S.A.	16034
Hosting-Garage Sàrl	16043	World Motors S.A.	16070
Hudson Luxembourg S.A.	16039	World Motors S.A.	16043
Invest-Eco 2000 S.A.	16048	WSI Education S.à r.l.	16073
Jaydisc S.à r.l.	16080	Zoelly S.A.	16034
Jokari Finance S.A.	16079	Zoelly S.A.	16035
Jokari Finance S.A.	16039	Zoelly S.A.	16039
Kauri Broadway 1 S.à r.l.	16045		

Zoelly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.886.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013578/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05598. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Webertainment Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 107.339.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008013376/3004/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2007, réf. DSO-CL00129. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080009302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Sorin Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 109.475.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2007
à 15.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide à l'unanimité, de:

1) nommer en tant qu'administrateurs A:

- Monsieur Maurizio Borelli, directeur, demeurant professionnellement Via Benigno Crespi, 17 à I-20159 Milan,

- Monsieur Grant Tait, Chief Financial Officer, demeurant professionnellement au Centre d'Affaires la Boursière-Entrée Normandie à F-92357 Le Plessis Robinson Cédex

2) nommer en tant qu'administrateur B:

- La société COSAFIN SA, société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg représentée par Monsieur Jacques Bordet.

3) nommer la société FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008013377/1172/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05469. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Zoelly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.886.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013581/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05619. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

MT-specialists, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.044.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. S. Willems.

Référence de publication: 2008013449/2650/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01965. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Gaeval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 104.284.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Philippe

Gérant

Référence de publication: 2008013451/2650/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01973. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Courage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 116.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008013374/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00076. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080009168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

P. Kremer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 36, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 108.380.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008013369/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00100. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080009160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

DTU Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.562.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013473/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04613. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Aerania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013579/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05606. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Capellae Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.043.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013419/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05001. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

East End S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 36.332.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013416/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05004. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

General Business Support G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.672.

Mit diesem Schreiben teilen wir Ihnen mit, dass die Firma GENERAL BUSINESS SUPPORT GmbH, eingetragen im Handelsregister Diekirch unter Nr. B104672 einen neuen Firmensitz habt.

Alter Firmensitz: L - 9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot

Neuer Firmensitz: L- 9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss

Weiswampach, den 20. Dezember 2007.

J. Voeselek / i.A. I. Reuter.

Référence de publication: 2008013357/3004/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2007, réf. DSO-CL00437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080009351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

PBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 79.350.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008013350/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05799. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Aerania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.884.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013580/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05610. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Aerania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.884.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013577/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05602. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

ECC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.778.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013471/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07215. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Mister Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 110.103.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013535/8541/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05249. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Triplus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
R.C.S. Luxembourg B 120.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 16 janvier 2008.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008013261/241/13.

(080009663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Jokari Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
R.C.S. Luxembourg B 120.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 16 janvier 2008.

Pour la société
M^e M. Decker
Notaire

Référence de publication: 2008013262/241/13.

(080009659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Hudson Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 36.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2008013259/220/12.

(080009719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Vinnolit Two Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.700,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 109.097.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008013536/4376/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05257. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Zoelly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.886.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008013582/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05620. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

The Emerging Markets Strategic Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.253.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008013588/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05578. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Davos Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.387.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008013590/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05309. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

**Leaf Holding SA, Société Anonyme,
(anc. Dino S.A.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 102.846.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire datée du 7 septembre 2007 que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2007:

Administrateurs de classe A:

1. M. Robert Jan Alphons Marie van Ogtrop, né à Johannesburg (Afrique du sud) le 14 avril 1956, résidant à Stukkenlaan 10, 1272 NX Huizen (Pays-Bas);

2. M. Adrianus Nuhn, né à Maastricht (Pays-Bas) le 6 juillet 1953, résidant à Burgemeester's Jacoblaan 24, 1041 BR Bussum (Pays-Bas);

3. M. Stef Oostvogels, né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1962, résidant au 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg;

Administrateurs de classe B:

1. M. Ove Anonsen, né à Falköping (Suède) le 17 décembre 1938, résidant à Runebergsvägen 28A, 80267 Gavle (Suède);

2. M. Robert Andreen, né à Göteborg (Suède) le 5 février 1943, résidant à Strandvagen 37, 114 59 Stockholm (Suède);

3. M. Hans Eckerstrom, né à Karlskoga (Suède) le 16 février 1972, résidant à Norrstigen 44, 181 31 Lidingo (Suède);

4. Mme Noella Antoine, née à Saint-Pierre (Belgique) le 11 janvier 1969, résidant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013382/1035/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Advent Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 306.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013541/8541/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05256. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Munroe K Europe S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.323.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013472/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04574. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

"Purp Holdings Luxembourg 2 S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.261.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013542/8541/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05258. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Cobalt Sky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.975,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.468.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013537/8541/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05252. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Luxlocation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait.
R.C.S. Luxembourg B 106.743.

Statuts coordonnés suivant acte du 24 décembre 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl
Notaire

Référence de publication: 2008013260/232/12.

(080009666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

BlueBay COF Loan Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2008013275/242/13.

(080009606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

RBS China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.771.462.925,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.193.

EXTRAIT

Par décision du 29 novembre 2007, les associés ont décidé de nommer M. Joel Frank, ayant son adresse professionnelle à 9, West 57th Street, New York, NY-10019, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 31 décembre 2007, pour une période prenant fin le 30 juin 2008 en remplacement de Madame Melissa Obegi, dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2007.

Le conseil de gérance de la Société sera en conséquent composé de:

Miller McLean;

Eric Tough;

Thomas Harl;

Jacques van den Boogaard;

Matthias Maertens;

Frank Marinaro;

Eirene Yeung;

Frank John Sixt;

Melissa Obegi (jusqu'au 31 décembre 2007); et

Joel Frank (avec effet au 31 décembre 2007 et jusqu'au 30 juin 2008).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBS CHINA INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008013297/267/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03763. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Almond Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008013258/220/12.

(080009709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Trimar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 55.022.

*Extrait de la décision du liquidateur tenue au siège social de la société
en date du 11 janvier 2008, à 14.00 heures*

Le liquidateur décide de transférer le siège social de la société TRIMAR MANAGEMENT S.A. au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2008013309/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

World Motors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.341.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008013236/5770/12.

(080009599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Hosting-Garage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 janvier 2008.

Pour copie conforme

R. Arrens Dorf

Notaire

Référence de publication: 2008013241/218/13.

(080009359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

**Alphastock Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. CG Industrie S.à r.l.).**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 127.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Reuter
Notaire

Référence de publication: 2008013240/7851/12.

(080009294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Vinifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 39.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 janvier 2008.

Pour copie conforme
Pour la société

M. Goeres
Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2008013211/231/14.

(080009520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Aethra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.598.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 décembre 2007

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Cristobalina Moron décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 27 septembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Viezzoli, employé, demeurant à Ancona (Italie), administrateur;
Mmes Cristobalina Moron, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Sandrine Cecalà, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008013251/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Taufin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 52.951.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2007

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Cristobalina Moron décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 8 octobre 2007 ainsi que de Monsieur Emilio Martinenghi, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 19 décembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Jonathan Lepage, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
Emilio Martinenghi, consultant, demeurant à Cureglia (Suisse), administrateur;
Mme Cristobalina Moron, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008013252/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Kauri Broadway 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 129.343.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008013231/5770/12.

(080009272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 86.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008013210/231/14.

(080009561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 54.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008013215/212/12.

(080009466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Viscom Int.Medien-und Kommunikationsberatung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 48, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 54.959.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Es erhellt aus einer Urkunde, aufgenommen durch den zu Grevenmacher residierenden Notar Joseph Gloden, am 27. Dezember 2007, einregistriert zu Grevenmacher, am 2. Januar 2008, Relation GRE/2008/2:

- dass der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1718 Luxembourg-Hamm, 48, rue Haute, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 54.959, Herr Frank Heinrich, Journalist, geboren zu Hamburg (D), am 25. April 1960, wohnhaft zu D-22605 Hamburg, Elbchaussée 194B, ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft aufzulösen,

- dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und die Gesellschaft definitiv aufgehört hat zu bestehen, selbst für Liquidationszwecke,

- dass alle Bücher, Konten und Gesellschaftsdokumente für die Dauer von fünf Jahren am früheren Sitz aufbewahrt werden.

Für gleichlautenden Auszug, der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Grevenmacher, den 10. Januar 2008.

J. Gloden

Notar

Référence de publication: 2008012747/213/25.

(080008932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

M.Y. Development Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.418.

Sitzniederlegung

Hiermit kündigen wir den mit der M.Y. DEVELOPMENT HOLDING S.A. am 1. April 2004 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag zum 30. November 2007.

Ab dem 1. Dezember 2007 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 30. November 2007.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L, Société à responsabilité limitée

Nasri

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008013314/1215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Sela Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.436.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 12 novembre 2007

Le siège social de la Société a été transféré de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SELA HOLDING S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008013315/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

PWR Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.648.

—
Le Conseil d'Administration de la société PWR INVESTMENT S.A., à savoir:

- Monsieur Marco Cameroni, Employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur;
- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal, Administrateur,

Déclarent avoir démissionné de leur poste d'administrateur de la société PWR INVESTMENT S.A. avec effet immédiat en date du 14 décembre 2007.

Madame Eva Reysenn, Employée privée, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, déclare avoir démissionné de son poste de Commissaire de la société PWR INVESTMENT S.A. en date du 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008013319/58/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Solidal Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.
R.C.S. Luxembourg B 32.243.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2008013244/220/12.

(080009636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Invest-Eco 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.063.

Le Conseil d'Administration de la société INVEST-ECO 2000 S.A., à savoir:

- Monsieur Marco Cameroni, Employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur;
- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur,

Déclarent avoir démissionné de leur poste d'administrateur de la société INVEST-ECO 2000 S.A. avec effet immédiat en date du 14 décembre 2007.

Monsieur Claude Weis, Comptable, né le 15 mars 1960 à Diekirch (Luxembourg), demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, déclare avoir démissionné de son poste de Commissaire de la société INVEST-ECO 2000 S.A. en date du 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures*

Référence de publication: 2008013324/58/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Robert Kunzen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 15, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 99.950.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008013322/8554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06462. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Trimar Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 52.050.

*Extrait de la décision du liquidateur tenue au siège social de la société
en date du 11 janvier 2008, à 14.00 heures*

Le liquidateur décide de transférer le siège social de la société TRIMAR GROUP S.A. au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme
Signature
Le liquidateur*

Référence de publication: 2008013307/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

CTNet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 74.553.

Le bilan de la société au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008013340/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01580. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

BARWA Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 21.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 125.700.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 12 décembre 2007

M. Thomas Franz Bolliger, administrateur de sociétés, demeurant à Schneitstrasse 45, CH-6315 Oberägeri, a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A avec effet au 12 décembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour BARWA LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013329/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

City International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 135.238.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DOUGLAS TRADING GROUP SA, a public limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, B.V.I., under the registered number 631893,

duly represented by Maître Tatiana Bruketa, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Lausanne, on December 18, 2007;

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established for the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations. In any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CITY INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the manager or the board of managers.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) represented by three thousand (3,000) Ordinary Shares with a par value of five hundred euros (EUR 500.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The ordinary shares described, together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the «Ordinary Shares».

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the «Proceeds») shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board of Managers for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a «Targeted Investment»).

Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

The authorized capital of the Company is set at ten million euro (10,000,000.-) divided into 20,000 ordinary shares, each share with a nominal value of 500.

The Board of Managers is authorized, during a period ending five years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorized capital in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase the share capital within the limits of the authorized capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Managers may determine.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The company may redeem its own shares to the extent permitted by law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who should not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least two managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year begins on the first of January of each year and ends on the thirty first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. For all matters not governed by these articles of incorporation the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

The share capital is subscribed by a contribution consisting in 30% of the shares held in CITY INVESTMENT HOLDING S.A., a public limited company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at Avenue d'Ouchy 14, CH-1006 Lausanne, Switzerland by DOUGLAS TRADING GROUP SA., prenamed.

An original valuation report of the contribution will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

All the shares so subscribed have been contributed in kind so that the capital of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seventeen thousand eight hundred euros.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Oztekin Sevik, director, born in Erzurum (Turkey), on December 17, 1953, residing at Atakoy 9.kisim a-10 blok Daire 36 Istanbul, Turkey,

Mr. Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg (Luxembourg), on December 28, 1969, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

Mr. François Brouxel, lawyer, born in Metz (France), on September 16, 1966, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed,

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DOUGLAS TRADING GROUP SA, société anonyme, régi selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 631893,

dûment représenté par Maître Tatiana Bruketa, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lausanne, le 18 décembre 2007;

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes pour le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CITY INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de un million cinq cent mille euro (EUR 1.500.000,-) représenté par trois mille (3.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ordinaires décrites ainsi que les parts sociales ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des «Parts Sociales Ordinaires».

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires (tous ensemble les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil de Gérance pour l'investissement établi au regard de la ou les classes de Parts Sociales concernée(s) (chacun, un «Investissement Visé»). Par conséquent, chaque classe de Parts Sociales Ordinaires sera liés à un Investissement Visé particulier.

Le capital autorisé de la société est fixé à dix millions d'euro (EUR 10.000.000,-) divisé en 20.000 parts sociales ordinaires, chaque part ayant une valeur nominale de 500 chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq années après la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur (s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Le capital social a été souscrit en nature par l'apport de 30% des actions détenues dans CITY INVESTMENT HOLDING S.A., une société anonyme régie par les lois de la Confédération helvétique, ayant son siège social à Avenue d'Ouchy 14, CH-1006 Lausanne, Suisse par DOUGLAS TRADING GROUP SA., prénommé.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement apportées en nature de sorte que la participation dans CITY INVESTMENT HOLDING S.A. d'une valeur de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la production d'un rapport d'évaluation dont l'original est annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué à environ dix-sept mille huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2. Est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Oztekin Sevuk, directeur, né à Erzurum (Turquie) le 17 décembre 1953, demeurant à Atakoy 9.kisim a-10 blok Daire 36 Istanbul, Turquie,

- M. Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né à Luxembourg (Luxembourg), le 28 décembre 1969, résident professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- M. François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, résident professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Bruketa, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6063. — Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008013288/231/349.

(080009706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Stadtpark 2.7 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.219.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch.

There appeared:

1) The general partner, AM STADTPARK GP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

2) The limited partner, AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here above-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of STADTPARK 2.7 S.C.S. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities and bonds or any other debt instruments of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, sale or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property, especially in Germany and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bertrange. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

B. Share capital - Units

Art. 5. The share capital is set at one thousand one Euro (EUR 1,001) consisting of one thousand and one (1,001) units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The Company will recognize only one single holder per unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 8. Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each unit carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seal the assets of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is exclusively managed by AM STADTPARK GP Sàrl as its general partner and manager. Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

D. General meetings - Decision of the partners

Art. 13. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

Art. 14. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented. Resolutions shall be approved by partners representing a majority of the units and by the general partner.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Art. 16. The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

Art. 17. The general partner may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by him showing that funds are available for distribution.

F. Allocation of profits

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations and expenses represents the net profit.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the net profit of the Company.

It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

H. General provision

Art. 20. For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Liberation of units

The subscribers have subscribed the units as mentioned hereafter:

Limited partner:

AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, prenamed,

paid one thousand Euro (EUR 1,000) in subscription for one thousand (1,000) units.

General partner:

AM STADTPARK GP Sàrl, prenamed,

paid one Euro (EUR 1) in subscription for one (1) unit

Total: one thousand and one Euro (EUR 1,001) paid for one thousand and one (1,001) units.

All the units have been entirely paid-in so that the amount of one thousand and one Euro (EUR 1,001) is as of now available to the Company, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

The partners resolve to set the registered office of the Company at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) L'associée commanditée AM STADTPARK GP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg,

dûment représentée par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

2) L'associée commanditaire AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché du Luxembourg,

dûment représentée par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007.

Les procurations signées ne varietur' par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de STADTPARK 2.7 S.CS. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange, la vente ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, notamment en Allemagne et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la même commune en vertu d'une décision de l'associé commandité. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays en vertu d'une décision de l'associé commandité.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille et un euros (EUR 1.001) représentée par mille et une (1.001) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts existant. Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société. Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est exclusivement gérée par AM STADTPARK GP Sàrl en tant qu'associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'associé commandité.

L'/les associé(s) commanditaire(s) s'abstiendront d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'associé commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - Décisions collectives des associés

Art. 13. Chaque année, les associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'associé commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'associé commandité.

Art. 14. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'associé commandité.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. L'associé commandité prépare l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'associé commandité. Tout associé commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

Art. 17. L'associé commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

F. Affectation des bénéfices

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le rapporter.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, l'associé commandité sera nommé liquidateur.

H. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associée commanditaire:

AM STADTPARK HOLDINGS LP, prénommé,
a payé mille euros (EUR 1.000) pour la souscription de mille (1.000) parts sociales.

Associée commanditée:

AM STADTPARK GP Sàrl, prénommé,
a payé un (1) euro pour la souscription d'une (1) part sociale
de sorte que la somme de mille et un euros (EUR 1.001) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Le siège social de la société est établi au 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Mersch, les jours, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Coste, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007, MERSCH/2007/1882. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008013158/243/241.

(080009276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

**SwAM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Eureka Investments S.A.).**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 4, route de Vin.
R.C.S. Luxembourg B 79.097.

Im Jahre zweitausendsieben, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft (EUREKA INVESTMENTS S.A. (No. Matricule 20002233887) (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von und zu Luxembourg, unter Sektion B Nummer 79097;

gegründet gemäss einer notariellen Urkunde, aufgenommen durch den handelnden Notar, am 14. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C von 2001, Seite 21.277;

Die Satzung der Gesellschaft wurde bis zur heutigen Generalversammlung nicht abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Roland Gjerenz, Privatangestellter, wohnhaft in Huldange;

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Phil Siebenbour, Privatangestellter, wohnhaft in Elvange;

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Horst Koster, employé de banque, wohnhaft mit professioneller Adresse in Luxembourg; Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden

Beschlüsse festzustellen:

I.- Dass die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1.- Namensänderung in SwAM (LUXEMBOURG) S.A. und anschliessender Änderung des Artikel 1.- der Satzungen;
- 2.- Verlegung des Sitzes von Luxemburg nach L-6794 Grevenmacher, 4, route du Vin, und anschliessender Änderung des Artikel 2.- der Satzungen;
- 3.- Das Gesellschaftskapital ist auf 125.000,-Euro festgelegt verbrieft durch 1.000 Stammaktien der Kategorie A und 250 Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Kategorie B mit einem Nennwert von je 100,- Euro
- 4.- Abänderung des Artikel 19 der Satzungen, welcher zu lesen ist wie folgt:

« **Art. 19. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.»

5.- Statutarische Ernennungen: Abberufung der ehemaligen Verwaltungsratsmitglieder nämlich:

- Paul Harr, geboren am 23. Oktober 1953, wohnhaft in L-6988 Hostert 13, rue J. P. Kommes;
 - Yves De Vos, geboren am 29. September 1960, wohnhaft in L-6858 Münschecker 11, am Bierg;
 - Eddy Raes, geboren am 28. Juni 1951, wohnhaft in L-8080 Bertrange, 87c, route de Longwy;
- vom heutigen Tage an, und volle Entlast wird denselben erteilt;

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf 3, werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:

- Herr Thomas Beckenbauer, geboren am 20. Oktober 1963, wohnhaft in CH-6362 Stansstad, Achereggstrasse 3 a;
- Herr Alexander Hartl, geboren am 24. August 1979, wohnhaft in D-80802 München, Gohrenstrasse 4;
- Paul Harr, geboren am 23. Oktober 1953, wohnhaft in L-6988 Hostert 13, rue J. P. Kommes,

Der Verwaltungsrat ist es erlaubt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft an Herrn Jürgen Müller geboren am 26. Dezember 1962 wohnhaft in Nittel (Deutschland), Hermesdür 20, zu übergeben. Die Gesellschaft kann durch die alleinige Unterschrift von Herrn Jürgen Müller vorgenannt vertreten werden.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft umzubenennen in SwAM (LUXEMBOURG) S.A. mit anschliessender Änderung des Artikel 1.- der Satzungen;

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hier vorgenommenen Beschluss ist der Artikel 1. der Satzungen zu lesen wie folgt:

« **Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SwAM (LUXEMBOURG) S.A. gegründet.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitzes von Luxemburg nach L-6794 Grevenmacher, 4, route du Vin zu verlegen, mit anschliessender Änderung des Artikel 2.- der Satzungen;

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hier vorgenommenen Beschluss ist der Artikel 2. der Satzungen zu lesen wie folgt:

« **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital auf 125.000,- Euro festzulegen, verbrieft durch 1.000 Stammaktien der Kategorie A und 250 Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Kategorie B mit einem Nennwert von je 100,- Euro;

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 19 der Satzungen abzuändern, welcher zu lesen ist wie folgt:

« **Art. 19.** Geschäftsjahr: Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt folgende statutarische Ernennungen: Abberufung der ehemaligen Verwaltungsratsmitglieder nämlich:

- Paul Harr, geboren am 23. Oktober 1953, wohnhaft in L-6988 Hostert 13, rue J. P. Kommes;
 - Yves De Vos, geboren am 29. September 1960, wohnhaft in L-6858 Münschecker 11, am Bierg;
 - Eddy Raes, geboren am 28. Juni 1951, wohnhaft in L-8080 Bertrange, 87c, route de Longwy;
- vom heutigen Tage an, und volle Entlastung wird denselben erteilt;

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf 3, werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:

- Herr Thomas Beckenbauer, geboren am 20. Oktober 1963, wohnhaft in CH-6362 Stansstad, Achereggstrasse 3 a;
- Herr Alexander Hartl, geboren am 24. August 1979, wohnhaft in D-80802 München, Gohrenstrasse 4;
- Paul Harr, geboren am 23. Oktober 1953, wohnhaft in L-6988 Hostert, 13, rue J. P. Kommes,

Der Verwaltungsrat ist es erlaubt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft an Herrn Jürgen Müller geboren am 26. Dezember 1962 wohnhaft in Nittel (Deutschland), Hermesdür 20, zu übergeben. Die Gesellschaft kann durch die alleinige Unterschrift von Herrn Jürgen Müller vorgenannt vertreten werden.

Achter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst dass gemäss vorgenannten Änderungen und Übersetzung in deutscher Sprache die Satzungen der Gesellschaft wie folgt lauten:

Satzung von SwAM (LUXEMBOURG) S.A.

Titel I. Bezeichnung, Gesellschaftssitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Bezeichnung. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SwAM (LUXEMBOURG) S.A. gegründet.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Gesellschaftssitz wird in Grevenmacher festgelegt. Er kann auf einfachen Beschluss des Verwaltungsrats innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, eintreten oder bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz bis zur vollständigen Behebung dieser außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts bleibt. Die Mitteilung des Beschlusses bezüglich der Verlegung des Gesellschaftssitzes an Dritte erfolgt durch das Gesellschaftsorgan, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu geeignet ist.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Tätigkeit als Vermögensverwalterin, wie durch das geänderte Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor definiert, sowie jegliche Wertpapier-, Immobilien-, Finanz- und sonstigen Geschäfte in direktem Zusammenhang mit diesem Gesellschaftszweck.

Titel II. Kapital, Aktien, Schuldverschreibungen, Warrants

Art. 5. Kapital.

5.1. Gezeichnetes Kapital

Das Gesellschaftskapital wird auf hundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) festgelegt, verbrieft durch tausend (1.000) Stammaktien der Kategorie A und zweihundertfünfzig (250) Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Kategorie B mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

5.2. Genehmigtes Kapital

Das genehmigte Kapital wird auf eine Million zweihundertvierzigtausend Euro (EUR 1.240.000,-) festgelegt, verbrieft durch zwölftausendvierhundert (12.400) Stammaktien der Kategorie A mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Der Verwaltungsrat ist während eines Zeitraumes von fünf Jahren ab Veröffentlichung der Satzung befugt, das gezeichnete Kapital in einer oder mehreren Tranchen innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können in Form von Aktien mit oder ohne Emissionsprämie gezeichnet oder ausgegeben werden, je nach Beschluss des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere befugt und befähigt, jegliche Erhöhung des Gesellschaftskapitals innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals in einer oder mehreren sukzessiven Tranchen, gegen Barzahlung oder Sacheinlagen, durch Umwandlung von Forderungen oder Rücklagen, oder auf sonstige Weise durchzuführen, und den Zeitpunkt und das Datum der Ausgabe oder der sukzessiven Ausgaben, den Ausgabepreis, die Modalitäten und Bedingungen der Zeichnung und der Einzahlung der jungen Aktien festzulegen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Bevollmächtigten der Gesellschaft oder jede andere ordnungsgemäß befugte Person damit betrauen, die Zeichnungen einzuholen und den Preis für die Aktien, die diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise verbriefen, zu kassieren.

Bei jeder öffentlichen Beurkundung einer Erhöhung des gezeichneten Kapitals durch den Verwaltungsrat, hat er für die entsprechende Anpassung des vorliegenden Artikels zu sorgen.

Art. 6. Aktien. Die Aktien der Gesellschaft können nach Wahl des Inhabers als einheitliche Titel oder als Zertifikate ausgegeben werden, die mehrere Aktien verbriefen.

Die Titel können ebenfalls nach Wahl des Aktionärs Namens- oder Inhaberaktien sein.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien unter den gesetzlich vorgesehenen Bedingungen zurückkaufen.

Art. 7. Vorkaufsrecht. Sämtliche Aktien unterliegen einem Vorkaufsrecht, wie nachstehend festgelegt.

Sollte ein Aktionär beabsichtigen, eine oder mehrere seiner Aktien abzutreten, muss er dem Verwaltungsratsvorsitzenden seine Absicht per Einschreiben (die «Mitteilung») mitteilen, welcher den anderen Aktionären (die «anderen Aktionäre») die Mitteilung innerhalb von 15 Tagen nach Erhalt per Einschreiben als Abschrift zukommen lassen muss. Die Mitteilung muss die Anzahl der abzutretenden Aktien, die Identität des Zessionars, den Preis und die Bedingungen des Verkaufs angeben, wobei der Zedent den Beweis eines endgültigen Angebots des Zessionars zu erbringen hat.

Die anderen Aktionäre haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Aktien.

Die Begünstigten des Vorkaufsrechts müssen innerhalb einer funfundvierzigtägigen Frist ab der Mitteilung dem Verwaltungsratsvorsitzenden, dem Zedenten und den anderen Aktionären per Einschreiben (die «Ausübung») mitteilen, dass sie beabsichtigen, ihr Vorkaufsrecht auszuüben, und dabei die Zahl der zu erwerbenden Aktien angeben.

Sind mehrere Begünstigte des Vorkaufsrechts daran interessiert, die betroffenen Aktien zu erwerben, und ist die Anzahl der auf der Grundlage des Vorkaufsrechts angeforderten Aktien höher als die der angebotenen Aktien, werden die Aktien verhältnismäßig zu deren jeweiligen Beteiligungen am Gesellschaftskapital zugeteilt.

Sollten im Rahmen einer Abtretung die Vorkaufsrechte die Gesamtheit der besagten Aktien innerhalb der vorstehenden Fristen nicht aufnehmen können, so kann die Gesellschaft gemäß ihrem zweitrangigen Vorkaufsrecht und mit Zustimmung des Zedenten die nicht auf dem Weg des Vorkaufsrechts erworbenen besagten Aktien erwerben, um ihr Kapital zu verringern; diesbezüglich verfügt sie über eine einmonatige Frist. In Ermangelung einer Ausübung des Vorkaufsrechts der zuvor erwähnten Inhaber auf die Gesamtheit der abzutretenden Aktien, und innerhalb der vorgesehenen Frist, kann der Aktionär die nicht auf dem Weg des Vorkaufsrechts erworbenen Aktien an den in der Mitteilung genannten Zessionar auf der Grundlage des dort angegebenen Preises und der dort angegebenen Bedingungen abtreten. Diese Abtretung hat jedoch innerhalb von vier Monaten ab der Mitteilung zu erfolgen. Die gemäß den Bestimmungen aus Artikel 7 auf dem Weg des Vorkaufsrechts erworbenen Aktien sind an die anderen Aktionäre, die ihr Vorkaufsrecht ausgeübt haben, abzutreten.

Eine Aktienabtretung ist null und nichtig und kann weder der Gesellschaft noch Dritten ganz allgemein gegenüber geltend gemacht werden, sofern das oben beschriebene Verfahren nicht eingehalten wurde. In diesem Fall ist der Verwaltungsrat nicht befugt, den Zessionar als neuen Aktionär in das Aktionärsregister einzutragen.

Art. 8. Mitverkaufsrecht (right of co-sale). Sollte(n) (i) ein oder mehrere Aktionäre (die «Zedenten») beabsichtigen, Aktien an einen Dritten zu verkaufen, abzutreten oder zu übertragen, welcher zu dem Zeitpunkt nicht Aktionär ist, oder (ii) ein Dritter (der «Dritte»), der zu diesem Zeitpunkt nicht Aktionär ist, aufgrund eines oder mehrerer Verkäufe, Abtretungen oder Übertragungen direkt oder indirekt Inhaber von Aktien der Gesellschaft werden, müssen die Zedenten und der Dritte die anderen Aktionäre (die «anderen Aktionäre») umgehend über diese Absicht oder diese Tatsache per Einschreiben (die «Mitteilung») informieren, wobei der Name und die Anschrift des Dritten sowie die Anzahl der abzutretenden oder abgetretenen Aktien und der Preis und die Bedingungen der Transaktion anzugeben sind, und jeder der anderen Aktionäre ist berechtigt, sämtliche oder einen Teil der von ihm gehaltenen Aktien zum gleichen Durchschnittspreis pro Aktie, wie derjenige, der dem Dritten für den Kauf der Aktien des Zedenten angeboten oder von ihm gezahlt wurde, zu verkaufen, abzutreten oder zu übertragen.

Die anderen Aktionäre, die dieses Recht ausüben möchten, müssen den Zedenten sowie dem Dritten ihre Absicht innerhalb von 10 (zehn) Werktagen (bei Strafe der Verwirkung) ab Erhalt der Mitteilung per Einschreiben mitteilen.

Die Zedenten müssen jeden Dritten auf die Bestimmungen des vorliegenden Artikels 8 aufmerksam machen und in dem zwischen den Zedenten und dem Dritten abzuschließenden Verkaufs-, Abtretungs- oder Übertragungsvertrag darauf verweisen.

Titel II. Verwaltungsrat

Art. 9. Zusammensetzung. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche von der Hauptversammlung der Aktionäre für einen Zeitraum ernannt werden, der sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können wiedergewählt und jederzeit von der Hauptversammlung abberufen werden.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder und die Dauer ihres Mandats werden von der Hauptversammlung der Gesellschaft festgelegt.

Wird eine Stelle im Verwaltungsrat frei, sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder berechtigt, sie vorübergehend zu besetzen, wobei die getroffene Entscheidung von der Hauptversammlung anlässlich ihrer nächsten Sitzung bestätigt wird.

Art. 10. Arbeitsweise.

10.1. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Er kann ebenfalls einen Schriftführer wählen, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und der für das Verfassen der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Hauptversammlungen verantwortlich ist.

10.2. Der Verwaltungsratsvorsitzende hat den Vorsitz über sämtliche Hauptversammlungen der Aktionäre und Verwaltungsratssitzungen, wobei die Aktionäre oder der Verwaltungsrat, in seiner Abwesenheit, mit Stimmenmehrheit der bei diesen Versammlungen oder Verwaltungsratssitzungen Anwesenden einen anderen Vorsitzenden pro tempore wählen können.

10.3. Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen. Das Einberufungsschreiben enthaltend die Tagesordnung ist mindestens 10 (zehn) Tage vor dem für die Sitzung vorgesehenen Datum schriftlich (Einschreiben oder Sonderpost), per Fax, per Telegramm oder per Telex an den Wohnsitz eines jeden Verwaltungsratsmitglieds und Rechnungsprüfers zu senden, außer in Dringlichkeitsfällen, in welchen Fällen die Art der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben anzugeben ist und eine mindestens 24 Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt per Telex und/oder Telegramm gesandte Mitteilung genügt. Dieses Einberufungsschreiben erübrigt sich im Falle der schriftlich, per Fax, per Telegramm oder per Telex erteilten Zustimmung eines jeden Verwaltungsratsmitglieds. Die an einem zuvor per Beschluss des Verwaltungsrats festgelegten Zeitpunkt und Ort abgehaltenen Verwaltungsratssitzungen bedürfen keines speziellen vorhergehenden Einberufungsschreibens. Nach Maßgabe des Möglichen wird jedem Verwaltungsratsmitglied innerhalb einer angemessenen Frist vor jeder Verwaltungsratssitzung eine Abschrift der anlässlich dieser Sitzung zu diskutierenden oder zu billigenden Unterlagen zugestellt.

10.4. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestellen, um es bei einer Verwaltungsratssitzung zu vertreten. Die besagte Bevollmächtigung kann schriftlich, per Fax, per Telegramm oder per Telex erteilt werden. Das Einsetzen von Ausrüstungen für Video- und Telefonkonferenzen ist gestattet, wobei die diese Technologie nutzenden Verwaltungsratsmitglieder als anwesend gelten und befugt sind, per Video oder Telefon abzustimmen. Nach der Beratung können die Stimmen auch schriftlich, per Fax, Telegramm, Telex oder Telefon abgegeben werden, wobei in diesem letzten Fall die Stimme schriftlich bestätigt werden muss.

10.5. Der Verwaltungsrat ist nur beratungs- und beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vollmacht zwischen Verwaltungsratsmitgliedern ist gestattet und kann schriftlich, per Telegramm, Telex oder Fax erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme schriftlich, per Telegramm, Telex oder Fax abgeben.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

10.6. Der Verwaltungsrat kann rechtsgültig Beschlüsse im Zirkularverfahren fassen, sofern sie später schriftlich von allen Verwaltungsratsmitgliedern bestätigt werden. Solche Bestätigungen können in einem oder mehreren separaten Schreiben erfolgen.

Art. 11. Protokolle.

11.1. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in vom Vorsitzenden (oder in dessen Abwesenheit vom Vorsitzenden pro tempore, welcher den Vorsitz über diese Sitzungen führt) und vom Schriftführer oder von einem Notar unterzeichneten Protokollen festgehalten, welche den Akten der Gesellschaft beigelegt werden.

11.2. Die Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, die vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, sind vom Vorsitzenden, vom Schriftführer oder von mindestens zwei Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen.

Art. 12. Befugnisse. Der Verwaltungsrat besitzt die weitestgehenden Befugnisse, um alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist befugt, unter den gesetzlich vorgesehenen Bedingungen Vorschussdividenden auszuschütten.

Art. 13. Zeichnungsbefugnis. Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds innerhalb der Grenzen der täglichen Geschäftsführung oder die gemeinsame oder alleinige Unterschrift sämtlicher Personen, denen der Verwaltungsrat gemäß Artikel 14 der Satzung eine entsprechende Zeichnungsbefugnis übertragen hat, verpflichtet.

Art. 14. Vertretung. Der Verwaltungsrat kann mit der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung und der laufenden Geschäfte der Gesellschaft sowie der Vertretung der Gesellschaft in Bezug auf diese Geschäftsführung und diese Geschäfte einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern übertragen, welche die Bezeichnung geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder erhalten.

Er ist ebenfalls befugt, sämtliche Sonderbefugnisse und -vollmachten an jegliche Personen, die keine Verwaltungsratsmitglieder sein müssen, zu erteilen, sämtliche Vertreter und Angestellte zu ernennen und abzurufen und deren Vergütung festzulegen.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls einem oder mehreren Direktoren die Leitung der Gesamtheit oder eines Teils oder Spezialbereichs der Geschäfte der Gesellschaft übertragen, und einem oder mehreren Bevollmächtigten Sonderbefugnisse für bestimmte Geschäfte erteilen. Bevollmächtigte oder Direktoren müssen nicht zwingend Verwaltungsratsmitglieder oder Aktionäre sein.

Titel IV. Aufsicht

Art. 15. Rechnungsprüfer. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Rechnungsprüfern, die vom Verwaltungsrat ernannt werden, welcher ebenfalls ihre Anzahl und Vergütung, sowie die Dauer ihres Mandats, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt. Sie können jederzeit wiedergewählt oder abberufen werden.

Titel V. Hauptversammlung

Art. 16. Zuständigkeit. Einberufung. Abstimmung. Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Hauptversammlung der Gesellschaft vertritt die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung der Aktionäre ist in sämtlichen Bereichen zuständig, in denen der Verwaltungsrat, nach seinem Ermessen, eine formelle Zustimmung der Hauptversammlung der Aktionäre wünscht.

Sofern nicht anderweitig in der vorliegenden Satzung vorgesehen, gelten die vom Gesetz vorgesehenen Quorums- und Fristbedingungen bezüglich der Einberufungsschreiben und des Ablaufs der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft.

Jede Stammaktie der Kategorie A berechtigt zu einer Stimme. Die Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Kategorie B sind nicht stimmberechtigt, außer in den gesetzlich vorgesehenen Fällen. Jeder Aktionär kann eine Person schriftlich, per Fax, per Telegramm oder Telex zwecks Vertretung bei einer Hauptversammlung der Aktionäre zu seinem Bevollmächtigten bestellen.

Sofern nicht anderweitig vom Gesetz vorgesehen, werden die von der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Aktionäre gefassten Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit der Anwesenden und Abstimmenden gefasst.

Der Verwaltungsrat kann die weiteren von den Aktionären zwecks Teilnahme an den Aktionärsversammlungen zu erfüllenden Bedingungen festlegen.

Sind bei einer Aktionärsversammlung sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten und erklären, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, so bedarf es weder eines vorhergehenden Einberufungsschreiben noch einer vorhergehenden Veröffentlichung.

Art. 17. Jährliche Hauptversammlung. Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet am ersten Mittwoch des Monats Mai um 11.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt. Sollte dieser Tag kein Bankwerktag in Luxemburg sein, so wird die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Bankwerktag abgehalten. Sollten außergewöhnliche Umstände dies erfordern, kann die Hauptversammlung infolge eines einstimmigen und endgültigen Beschlusses der Verwaltungsratsmitglieder im Ausland abgehalten werden.

Art. 18. Sonstige Hauptversammlungen. Sonstige ordentliche oder außerordentliche Hauptversammlungen können an dem im jeweiligen Einberufungsschreiben angegebenen Ort abgehalten werden. Sie können an jedem anderen beliebigen Ort als dem Gesellschaftssitz abgehalten werden.

Titel VI. Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 19. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Gewinnverteilung.

Nettogewinn der Gesellschaft

Der Bilanzüberschuss, nach Abzug der Sozialabgaben und der Abschreibungen, stellt den Nettogewinn der Gesellschaft dar.

Gesetzliche Reserve

Vom Nettogewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der Bildung der gesetzlichen Reserve zugeführt; diese Zuführung ist nur solange vorgeschrieben, bis die Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht, muss jedoch bis zur gesamten Wiederherstellung wieder aufgenommen werden, wenn zu einem bestimmten Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer der Reservefonds angebrochen wurde.

Rückforderbare Vorzugsdividende

Eine rückforderbare Vorzugsdividende gleich dem Euribor (Euribor (12 Monate) ab dem ersten Werktag eines jeden Buchungsjahres, und für das Jahr 2000, Euribor (2 Monate) ab dem 7. November 2000) plus 1% des Nennwerts der Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Kategorie B, zuzüglich der Emissionsprämie, wird für das erste Buchungsjahr sowie für das letzte Buchungsjahr pro rata temporis an die Inhaber der Aktien der Kategorie B ausgeschüttet.

Ordentliche Dividende

Der Restbetrag steht der Hauptversammlung zur Verfügung, welche an die Inhaber der Aktien der Kategorie A eine ordentliche Dividende ausschütten kann.

Titel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 21. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst werden.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator(en), die von der Hauptversammlung ernannt werden, welche auch ihre Befugnisse und Vergütung festlegt. Nach Begleichung sämtlicher Schulden, werden den Inhabern der Aktien der Kategorie B ihre noch nicht erhaltenen rückforderbaren Vorzugsdividenden bis zum letzten Buchungsjahr der Gesellschaft ausgezahlt. Anschließend werden der in Bezug auf die Aktien der Kategorie B gezahlte Nennwert und die Emissionsprämie an die Inhaber der Aktien der Kategorie B ausgeschüttet.

Anschließend wird den Inhabern der Aktien der Kategorie A ihr entsprechender Nennwert ausgezahlt, und der Liquidationsüberschuss wird zwischen den Inhabern der Aktien der Kategorie A aufgeteilt.

Titel VIII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 22. Für alle nicht in der vorliegenden Satzung geregelten Angelegenheiten verweisen die Parteien auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und seine Änderungsgesetze sowie auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor und seine Änderungsgesetze.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf zweitausend fünfhundert Euro (2.500,- EUR) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Gierenz, P. Siebenbour, H. Koster, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 31 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16705. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 9 janvier 2008.

C. Doerner.

Référence de publication: 2008013178/209/325.

(080009560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Sogeka Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.243.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SOGEKA SA, société établie et ayant son siège social à P.O. Box 871040, Zone 7, Panama-City, République de Panama, ici représentée par Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 7 mars 2006,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Chapitre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOGEKA LUXEMBOURG SA.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise. Elle pourra en outre investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale. En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,00), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par

la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 10 heures (10) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société. Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

La comparante précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à la totalité des mille (1.000) actions et les libérer intégralement moyennant un apport en nature d'un portefeuille d'actions évalué à quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,00).

Preuve de la valeur des actions apportées a été fournie au notaire soussigné moyennant un rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par MAZARS SA, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, lequel rapport signé ne variatur par la comparante et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré. Ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété des actions apportées a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

L'apporteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- il accomplira toutes autres formalités au Grand-Duché de Luxembourg aux fins de rendre la cession effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Les actions faisant l'objet de l'apport constituent soixante quinze pour cent (75%) du capital social d'une société anonyme luxembourgeoise et l'apport est par conséquent exonéré du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblement de capitaux.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur Maître Pierre Berna, avocat, né le 17 avril 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
2. Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Jean Thyssen, comptable, né le 8 septembre 1954 à Esch/Alzette, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deustch.
3. Les mandats de l'administrateur et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Berna, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40888. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008013140/202/190.

(080009747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

World Motors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.341.

—
In the year two thousand and seven, on the sixteenth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WORLD MOTORS S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on October 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 206 on January 28, 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.341. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Frieders dated August 8, 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Sylvie Dupont, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Corinne Petit, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Nadia Tbatou, lawyer with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. All the shareholders present or represented, and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the two hundred and ten thousand (210,000) shares of the Company divided into two hundred nine thousand nine hundred and ninety-eight (209,998) A shares and two (2) B shares, representing the entire share capital of the Company of an amount of two million and one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting and so that the Meeting which they have had due notice can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

(1) Restatement of Article 4 of the articles of association of the Company as follows: «The Company shall have as its object the holding, the management and the transfer of interests, in any form whatsoever, in DUCATI MOTOR HOLDING S.p.A. (hereafter DUCATI), a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Via Cavalieri 3, Bologna (Italy), or of any securities which may be issued in respect of, in exchange for or in substitution of the shares in DUCATI.

The Company may hold shares in two Luxembourg «société en commandite par actions» to be formed respectively with the name WORLD MOTORS RED S.C.A. and WORLD MOTORS WHITE S.C.A. (hereafter the «SCA»), which also own shares in DUCATI, and may act as manager of such SCAs.

The Company may also hold, manage and transfer any other assets received by it as consideration for the Transfer of shares of DUCATI made in accordance with these Articles.

The Company may also lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures and any kind of debts and/or equity securities.

The transfer or assignment of any such instrument by any holder shall be subject to the same conditions as the transfer of Shares set forth in Articles 6 and 7.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to restate Article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth be worded as follows:

« **4. Object.** The Company shall have as its object the holding, the management and the transfer of interests, in any form whatsoever, in DUCATI MOTOR HOLDING S.p.A. (hereafter DUCATI), a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Via Cavalieri 3, Bologna (Italy), or of any securities which may be issued in respect of, in exchange for or in substitution of the shares in DUCATI.

The Company may hold shares in two Luxembourg «société en commandite par actions» to be formed respectively with the name WORLD MOTORS RED S.C.A. and WORLD MOTORS WHITE S.C.A. (hereafter the «SCA»), which also own shares in DUCATI, and may act as manager of such SCAs.

The Company may also hold, manage and transfer any other assets received by it as consideration for the Transfer of shares of DUCATI made in accordance with these Articles.

The Company may also lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures and any kind of debts and/or equity securities.

The transfer or assignment of any such instrument by any holder shall be subject to the same conditions as the transfer of Shares set forth in Articles 6 and 7.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surname's, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre,

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de WORLD MOTORS S.A. (la Société), société anonyme, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 le 28 janvier 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.341. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Frieders en date du 8 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Sylvie Dupont, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Corinne Petit, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mlle Nadia Tbatou, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent dix mille (210.000) actions de la Société divisée en deux cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (209.998) Actions A et deux (2) Actions B, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de deux million cent mille euro (2.100.000.- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée au sujet de laquelle ils ont été informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Modification de l'Article 4 des Statuts de la Société, comme suit: «La Société aura comme objet social la détention, la gestion et le transfert d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans la société anonyme de droit italien DUCATI MOTOR HOLDING S.p.a. (ci-après DUCATI), dont le siège social est situé 3 Via Cavaliere, Bologne (Italie), ou de toutes valeurs mobilières pouvant être émises relativement à, en échange ou en remplacement d'actions de DUCATI.

La Société détiendra des actions dans deux sociétés en commandite par actions de droit luxembourgeois qui seront constituées respectivement sous les noms WORLD MOTORS RED S.C.A. et de WORLD MOTORS WHITE S.C.A. (ci-après les «SCAs»), lesquelles détiendront également des actions de DUCATI, et peut agir en tant que gérant de ces SCAs.

La Société peut détenir, gérer et transférer également tous autres actifs qu'elle aura reçus au titre d'une rémunération pour le transfert des actions de DUCATI opéré conformément à ces présents Statuts.

La Société peut également prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou toute autre société. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions.

Le transfert ou l'attribution de ces instruments par tout propriétaire sera sujet aux mêmes conditions que le transfert d'Actions prévu aux Articles 6 et 7. De façon générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle, qui sera jugée utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'Article 4 des Statuts de la Société qui sont par conséquent rédigés de la manière suivante:

« **4. Objet social.** La Société aura comme objet social la détention, la gestion et le transfert d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans la société anonyme de droit italien DUCATI MOTOR HOLDING S.p.a. (ci-après DUCATI), dont le siège social est situé 3 Via Cavaliere, Bologne (Italie), ou toutes valeurs mobilières pouvant être émises relativement à, en échange ou en remplacement d'actions de DUCATI.

La Société détiendra des actions dans deux sociétés en commandite par actions de droit luxembourgeois qui seront constituées respectivement sous les noms WORLD MOTORS RED S.C.A. et de WORLD MOTORS WHITE S.C.A. (ci-après les «SCAs»), lesquelles détiendront également des actions de DUCATI, et peut agir en tant que gérant de ces SCAs.

La Société peut détenir, gérer et transférer également tous autres actifs qu'elle aura reçus au titre d'une rémunération pour le transfert des actions de DUCATI opéré conformément à ces présents Statuts.

La Société peut également prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou toute autre société. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions.

Le transfert ou l'attribution de ces instruments par tout propriétaire sera sujet aux mêmes conditions que le transfert d'Actions prévu aux Articles 6 et 7. De façon générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle, qui sera jugée utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Estimation des frais

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version en langue française. Sur requête desdites parties comparantes et en cas de discordances entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Dupont, C. Petit, N. Tbatou, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007. LAC/2007/32928. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008013111/5770/172.

(080009596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

WSI Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.819.700,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.793.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

WSI HOLDINGS LIMITED, a limited company formed under the laws of the Caymans Islands, with registered address at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

CARLYLE VENTURE PARTNERS II (CAYMAN), L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 15334,

CARLYLE VENTURE COINVESTMENT II (CAYMAN) L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 15336,

SSB CAPITAL PARTNERS I, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware (USA), having its business address at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Department of State of Delaware under number 3244331,

SSB CAPITAL PARTNERS (US-UK) I, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware (USA), having its business address at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Department of State of Delaware under number 3272145,

SSB CAPITAL PARTNERS (UK) I, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware (USA), having its business address at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Department of State of Delaware under number 135598,

SSB CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) I, LP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its business address at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, and registered under number CR12353,

CITIGROUP FINANCIAL PRODUCTS INC., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its business address at c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (United States of America), and registered with the Department of State of Delaware under number 2039266,

CITIGROUP EMPLOYEE FUND OF FUNDS I, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its business address at c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (United States of America), and registered with the Department of State of Delaware under number 3244339,

CITIGROUP EMPLOYEE FUND OF FUNDS (US-UK) I, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its business address at c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (United States of America), and registered with the Department of State of Delaware under number 3272153,

CITIGROUP EMPLOYEE FUND OF FUNDS (UK) I, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its business address at c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (United States of America), and registered with the Department of State of Delaware under number 132256,

CITIGROUP EMPLOYEE FUND OF FUNDS (CAYMAN) I, LP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its business address at c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (United States of America), and registered under number CR12352,

all here represented by Ms Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of twelve (12) proxies given in December 2007.

The said proxies, signed *in varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of WSI EDUCATION S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 105.793, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 27, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 518, dated June 1st, 2005, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of May 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1700, dated August 10, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at three million eight hundred nineteen thousand seven hundred Euro (€ 3,819,700.-) represented by sixty-four thousand three hundred and seventy-two (64,372) ordinary shares and eighty-eight thousand four hundred and sixteen (88,416) redeemable preferred shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to amend article 2 of the Company's articles of association to give it the following content:

« **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

WSI HOLDINGS LIMITED, une limited company régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

CARLYLE VENTURE PARTNERS II (CAYMAN), L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïman, dont le siège social est sis c/o WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, immatriculée sous le numéro 15334,

CARLYLE VENTURE COINVESTMENT II (CAYMAN) L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïman, dont le siège social est sis c/o WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, immatriculée sous le numéro 15336,

SSB CAPITAL PARTNERS I, LP, un limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social est sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3244331,

SSB CAPITAL PARTNERS (US-UK) I, LP, un limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social est sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3272145,

SSB CAPITAL PARTNERS (UK) I, LP, un limited partnership de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social est sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 135598,

SSB CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) I, LP, un limited partnership de droit des Iles Caïman, dont le siège social est sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro CR12353,

CITIGROUP FINANCIAL PRODUCTS INC., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2039266,

CITIGROUP EMPLOYEE FUND OF FUNDS I, LP, un limited partnership de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège est sis c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3244339,

CITIGROUP EMPLOYEE FUND OF FUNDS (US-UK) I, LP, un limited partnership de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est sis c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3272153,

CITIGROUP EMPLOYEE FUND OF FUNDS (UK) I, LP, un limited partnership de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est sis c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 132256,

CITIGROUP EMPLOYEE FUND OF FUNDS (CAYMAN) I, LP, un limited partnership de droit des Iles Caïman, dont le siège social est sis c/o CITIGROUP, 388 Greenwich Street, New York, NY 10013 (Etats-Unis d'Amérique), et immatriculée sous le numéro CR12352,

Tous ici représentés par Mme. Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de douze (12) procurations données en décembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination WSI EDUCATION S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.793, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 518 du 1^{er} juin 2005, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés par acte du notaire soussigné reçu en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1700 du 10 août 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions huit cent dix-neuf mille sept cents Euro (€ 3.819.700,-) représenté par soixante-quatre mille trois cent soixante douze (64.372) parts sociales ordinaires et quatre-vingt-huit mille quatre cent seize (88.416) parts sociales préférentielles rachetables, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'amender l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations de toutes natures, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42405. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008013117/211/176.

(080009392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Capitalia Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.197.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49882 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008013243/211/11.

(080009577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Amara Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.170.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 28 décembre 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Monsieur Hans De Graaf, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AMARA INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008013247/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Teamworker S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.205.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben am neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Elke Mertes geb. Schönborn, Bürokauffrau, geboren am 25. Juni 1964 in Lutherstadt Eisleben (Deutschland), wohnhaft in D-51465 Bergisch Gladbach, Rommerscheider Höhe 67.

Diese Komparentin ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Personalvermittlung.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung TEAMWORKER S. à r. l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Stadtbredimus.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Anteile

Die einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile wurden vollständig durch vorgenannte Frau Elke Mertes geb. Schönborn, übernommen.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Komparentin ausdrücklich anerkannt haben.

Generalversammlung

Sodann fasste die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zur alleinigen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer wird Frau Elke Mertes geb. Schönborn, Bürokauffrau, geboren am 25. Juni 1964 in Lutherstadt Eisleben (Deutschland), wohnhaft in D-51465 Bergisch Gladbach, Rommerscheider Höhe 67, ernannt.

2. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Mertes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43277. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008013159/5770/97.

(080009226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Jokari Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 120.451.

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JOKARI FINANCE S.A., ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.451,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2202, du 24 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 16.20 heures sous la présidence de Madame Aline Lejeune, employée privée, demeurant à B-6670 Gouvy (Belgique), 94, Bovigny,

Qui désigne comme secrétaire Madame Babsi Sinnes, employée privée, demeurant à L-3240 Bettembourg, 62, rue Michel Hack.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Fink, employée privée, demeurant à B-4960 Malmédy (Belgique), 6, rue des Princes Abbés.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de Diekirch à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2 (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Clervaux.»

2) Acceptation de la démission de l'administrateur Nancy Querinjean.

3) Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Jaimes Cohen, en son remplacement.

4) Acceptation de la démission de Monsieur Pierre Leijder en sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Leijder restant par ailleurs administrateur.

5) Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence., laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Diekirch à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Clervaux.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur Nancy Quertnjean, et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée nomme administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012,
- Monsieur Jaimes Cohen, administrateur de société, demeurant à F-92400 Courbevoie (France), 3, rue Jules Lefèvre,
né à Casablanca (Maroc), le 7 août 1945.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pierre Leijder en sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Leijder restant par ailleurs administrateur, et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer un nouvel administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.35 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 955,- €.

Fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lejeune, V. Fink, B. Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42653. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 16 janvier 2008.

M. Decker.

Référence de publication: 2008013431/241/76.

(080009658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Finalyse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008013200/231/14.

(080009559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Jaydisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 107.272.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008013367/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00111. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080009155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.